

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ACCES A CETTE INFORMATION EST LIMITEE AUX PERSONNES AUTORISEES QUI RESIDENT OU SONT PHYSIQUEMENT PRESENTES DANS DES JURIDICTIONS AUTRES QUE LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, LE CANADA, L'AUSTRALIE OU LE JAPON.

Alcatel-Lucent annonce le rachat de 88 % des OCEANE à échéance 1^{er} janvier 2015 en circulation dans le cadre de la procédure de désintéressement

Paris, le 11 juillet 2013 – Alcatel-Lucent (Euronext Paris et NYSE : ALU, la « **Société** ») a racheté le 4 juillet 2013, à la suite d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé (« *reverse bookbuilding* »), 98.396.171 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 1^{er} janvier 2015 (les « **OCEANE 2015** »), représentant 39,40 % du nombre d'OCEANE 2015 alors en circulation, au prix de 3,370 euros (hors coupon couru du 1^{er} juillet 2013 au 4 juillet 2013 d'un montant de 0,00132 euro) par OCEANE 2015, soit un montant global en principal de 331.595.096,27 euros (l'« **Offre de Rachat** »).

Précédemment, la Société avait racheté le 21 mai 2013 59.891.735 OCEANE 2015 au prix de 3,330 euros (coupon couru inclus) par OCEANE 2015, soit un montant global en nominal de 193.450.304,05 euros (la « **Proposition de Rachat** »).

La Société s'était par ailleurs engagée, pour assurer un traitement équitable de tous les titulaires d'OCEANE 2015, à désintéresser le marché en France à la suite de l'Offre de Rachat.

La Société était ainsi présente à l'achat en France, par l'intermédiaire de Deutsche Bank, Citi et Natixis, pendant une période de cinq jours de bourse consécutifs, du 5 juillet 2013 au 11 juillet 2013, au prix de 3,370 euros (hors coupon couru du 1^{er} juillet 2013 au 16 juillet 2013 d'un montant de 0,00664 euro) par OCEANE 2015.

La période de désintéressement s'est close ce jour : les rachats effectués dans ce cadre portent sur 133.188.725 OCEANE 2015, représentant environ 43 % du nombre d'OCEANE 2015 initialement émises, et 88 % du nombre d'OCEANE 2015 encore en circulation à la suite de la Proposition de Rachat et de l'Offre de Rachat, au prix de 3,370 euros (hors coupon couru du 1^{er} juillet 2013 au 16 juillet 2013 d'un montant de 0,00664 euro) chacune, pour un montant total de 449.730.376,38 euros (coupons courus inclus).

Le règlement-livraison des OCEANE 2015 rachetées dans le cadre de la procédure de désintéressement aura lieu le 16 juillet 2013.

Les OCEANE 2015 rachetées seront annulées, selon les termes du contrat d'émission et conformément à la loi.

Le nombre total d'OCEANE 2015 rachetées par la Société dans le cadre de la Proposition de Rachat, de l'Offre de Rachat et de la procédure de désintéressement s'élève donc à 291.476.631 OCEANE 2015, soit 94,15 % du nombre d'OCEANE 2015 initialement émis. En conséquence, 18.120.892 OCEANE 2015, représentant 5,85 % du nombre d'OCEANE 2015 initialement émises, restent en circulation.

La Société se réserve la possibilité de continuer à l'avenir de racheter des OCEANE 2015 en bourse ou hors bourse.

Le rachat des OCEANE 2015 était dirigé par Deutsche Bank, Citi et Natixis.

L'ACCES A CETTE INFORMATION EST LIMITEE AUX PERSONNES AUTORISEES QUI RESIDENT OU SONT PHYSIQUEMENT PRESENTES DANS DES JURIDICTIONS AUTRES QUE LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, LE CANADA, L'AUSTRALIE OU LE JAPON.

À PROPOS D'ALCATEL-LUCENT (EURONEXT PARIS ET NYSE : ALU)

A la pointe des technologies de communications, Alcatel-Lucent conçoit des produits et innovations dans les domaines de l'IP, du cloud et de l'accès fixe et mobile très haut débit, pour les fournisseurs de services, leurs clients, les entreprises et les institutions à travers le monde.

Les Bell Labs, un des centres de recherche les plus réputés au monde, à l'origine de découvertes qui ont façonné le secteur des réseaux et de la communication, sont le fer de lance d'Alcatel-Lucent en matière de transformation de la téléphonie vocale à la fourniture de données, vidéos et informations numériques très haut débit. Les innovations d'Alcatel-Lucent lui ont valu de figurer au classement des 100 entreprises les plus innovantes au monde publié par Thomson Reuters, et des 50 entreprises les plus innovantes au monde publié par la MIT Technology Review. Alcatel-Lucent a également vu son action en matière de développement durable reconnue, notamment en étant désigné « Technology Supersector Leader » en 2012 par l'indice Dow Jones du développement durable. Avec ses innovations, Alcatel-Lucent rend les communications plus durables, plus abordables et plus accessibles, poursuivant une seule mission : révéler tout le potentiel d'un monde connecté.

Alcatel-Lucent, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 14,4 milliards d'euros en 2012, est coté sur les marchés de Paris et New York (Euronext et NYSE : ALU). Le Groupe est une société de droit français dont le siège social est installé à Paris.

Pour plus d'informations, visitez le site d'Alcatel-Lucent à l'adresse <http://www.alcatel-lucent.fr>. Découvrez également les dernières actualités du Blog <http://www.alcatel-lucent.fr/blog> et suivez-nous sur Twitter <http://twitter.com/AlcatelLucent>.

CONTACTS PRESSE ALCATEL-LUCENT

SIMON POULTER
VALERIE LA GAMBA

simon.poulter@alcatel-lucent.com
valerie.la_gamba@alcatel-lucent.com

T : +33 (0)1 40 76 50 84
T : +33 (1)1 40 76 49 91

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ALCATEL-LUCENT

FRANK MACCARY
TOM BEVILACQUA
CORALIE SPAETER

frank.maccary@alcatel-lucent.com
thomas.bevilacqua@alcatel-lucent.com
coralie.spaeter@alcatel-lucent.com

T : + 33 (0)1 40 76 12 11
T : + 1 908-582-7998
T : +33 (0)1 40 76 49 08



L'ACCES A CETTE INFORMATION EST LIMITEE AUX PERSONNES AUTORISEES QUI RESIDENT OU SONT PHYSIQUEMENT PRESENTES DANS DES JURIDICTIONS AUTRES QUE LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, LE CANADA, L'AUSTRALIE OU LE JAPON.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans un quelconque pays.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

